

Décision

Générale

colonial

Décision n° 798 Décisions concernant les Ministères

n° 798

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

la sanction de rétrogradation avec abaissement d'un échelon est infligée à M. Ahmed Cavalier Wais, agent technique principal, 1er échelon du Cadre Territorial des Travaux Publics (indice local 420) pour désobéissance à un ordre de l'Autorité Supérieure. M. Ahmed Cavalier Waiis est rangé au grade d'agent technique de 1° classe, 3° échelon (indice local 380) pour compter de la Aote de la signature de la presente décision.